



# IVG MÉDICAMENTEUSE PAR LA SAGE-FEMME

HÉLÉNA SEGAIN

SAGE FEMME COORDINATRICE

CHI POISSY / ST GERMAIN EN LAYE

CEGORIF 27 JANVIER 2017

# ETAT DES LIEUX

- EN FRANCE ENVIRON 220 000 IVG
- EN 2015 ENVIRON 80 % DES IVG SONT RÉALISÉES EN SECTEUR HOSPITALIER ET MAJORITAIREMENT EN SECTEUR PUBLIC
- 18 % DES IVG MÉDICAMENTEUSES SONT FAITES EN CABINET ET 1,5 % DANS LES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE
- ECARTS SELON LES RÉGIONS EN IDF 25 % DES IVG MÉDICAMENTEUSES SONT FAITES À DOMICILE (5% EN ALSACE ET PAYS DE LA LOIRE)

# EVOLUTION DES TEXTES DE LOIS

- LA LOI SUR L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE PARUE LE 17 JANVIER 1975 AU JOURNAL OFFICIEL, DITE « LOI VEIL » A ÉTÉ MODIFIÉE À PLUSIEURS REPRISES
- LA LOI DU 4 JUILLET 2001
- LA LOI N°2016-41 DU 26 JANVIER 2016 DITE LOI DE MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ.

# IVG HORS ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

- **LA PRISE EN CHARGE** HORS ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PEUT ÊTRE FAITE PAR DES MÉDECINS OU DES SAGES-FEMMES **JUSQU'À 7 SA**.
- CEUX-CI DOIVENT JUSTIFIER D'UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ADAPTÉE (PRATIQUE SUFFISANTE ET RÉGULIÈRE DES IVG MÉDICAMENTEUSES DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ — ARTICLE R221 2-1 1 ET AVOIR PASSÉ UNE CONVENTION AVEC UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ AUTORISÉ EN MATIÈRE D'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE PAR VOIE MÉDICAMENTEUSE.
- LA SAGE-FEMME S'APPROVISIONNE EN MÉDICAMENTS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE L'IVG PAR COMMANDE À USAGE PROFESSIONNEL AUPRÈS DE LA PHARMACIE D'OFFICINE DE SON CHOIX.

# IVG HORS ÉTABLISSEMENT DE SANTE

## L'INFORMATION DE LA PATIENTE EN DEMANDE D'IVG

- IL S'AGIT D'UNE OBLIGATION, QUI EN MATIÈRE D'IVG, AVAIT ÉTÉ LÉGIFÉRÉE DÈS LA PUBLICATION DE LA LOI VEIL (ARTICLE L 162-3).
- IL S'AGIT D'ABORD D' INFORMATION ORALE AU DÉCOURS DE LA CONSULTATION ENTRE LA SAGE FEMME ET LA FEMME EN DEMANDE D'IVG.
- UNE INFORMATION ÉCRITE EST OBLIGATOIRE : ELLE POURRA SE REPOSER, SOIT SUR LE DOSSIER GUIDE ÉDITÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ , DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, SOIT SUR UNE FICHE D'INFORMATION RÉDIGÉE PAR LA SOCIÉTÉ SAVANTE.
- UN DOCUMENT ÉCRIT PRÉCISANT LE PROTOCOLE À RESPECTER DOIT ÊTRE REMIS À LA FEMME.

# IVG HORS ÉTABLISSEMENT DE SANTE

- 2 CONSULTATIONS SONT OBLIGATOIRES AVANT LA RÉALISATION DE L'IVG
- 1° DEMANDE D'IVG = INFORMATION , REMISE DU DOSSIER GUIDE , INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTES MÉTHODES , ENTRETIEN PSYCHO SOCIAL, ATTESTATION DE 1° CONSULTATION
- 2° CONFIRMATION DE LA DEMANDE = DOCUMENT ÉCRIT , DISCUSSION DE LA MÉTHODE CONTRACEPTIVE APRÈS IVG , DÉPISTAGE IST, VÉRIFICATION RHÉSUS, UNE INFORMATION SUR LES RISQUES D'ÉCHEC
- CONSULTATIONS SUIVANTES : - PRISE DE LA MIFÉPRISTONE AU CABINET , PRESCRIPTION ANTALGIQUE +/- ARRÊT DE TRAVAIL , FICHE DE LIAISON POUR LE PARTENAIRE CONVENTIONNÉ  
36 H À 48 H PLUS TARD - PRISE DU MISOPROSTOL , DÉBUT DE LA PRISE DE CONTRACEPTION SI COP OU POSE D'UN IMPLANT

# IVG HORS ÉTABLISSEMENT DE SANTE

## DURANT CETTE PÉRIODE

- LA SAGE FEMME DOIT RESTER DISPONIBLE ET LAISSER SES COORDONNÉES ET/OU CELLES DU CENTRE AVEC LEQUEL ELLE A SIGNÉ UNE CONVENTION EN CAS DE NÉCESSITÉ
- LES SAIGNEMENTS ET LES DOULEURS SONT DES EFFETS ATTENDUS DE LA PROCÉDURE, ILS DEVIENNENT DES COMPLICATIONS SI L'IMPORTANCE ET LA DURÉE DE CES EFFETS DÉPASSENT LE CADRE ÉTABLI.

# IVG HORS ÉTABLISSEMENT DE SANTE

## LA CONSULTATION DE SUIVI 14 À 21 JOURS APRÈS PRISE DE LA MIFÉPRISTONE

- SI ELLE N'EST PAS CLINIQUEMENT INDISPENSABLE MAIS DEVRAIT ÊTRE SYSTÉMATIQUEMENT PROPOSÉE AFIN DE S'ASSURER DE L'EFFICACITÉ DU TRAITEMENT.

SUCCÈS DE LA MÉTHODE : AVORTEMENT SANS NÉCESSITÉ D'UN ACTE SUPPLÉMENTAIRE CHIRURGICAL

- ELLE A PAR AILLEURS D'AUTRES OBJECTIFS (CONTRACEPTION , VÉCU DE L'IVG)

# PARTENARIAT SERVICE DE GYNÉCOLOGIE ET SAGE FEMME LIBÉRALE

- SANS CONVENTION UNE SAGE FEMME NE PEUT PRENDRE EN CHARGE LES DEMANDES D'IVG DE SES PATIENTES
- LA CONVENTION PRÉVOIT DE « JUSTIFIER D'UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ADAPTÉE (PRATIQUE SUFFISANTE ET RÉGULIÈRE DES IVG MÉDICAMENTEUSES DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ) ».
- DES FORMATIONS : REHVO (RÉSEAU ENTRE LA VILLE ET L'HÔPITAL POUR L'ORTHOGÉNIE) OU ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ



**PARTENARIAT SERVICE DE GYNÉCOLOGIE ET SAGE  
FEMME LIBÉRALE**

**OUVERTURE DES CONVENTIONS AUX SAGES FEMMES  
À VENIR SI PAS ENCORE D'ACTUALITÉ DANS VOS SERVICES**



LIVRET  
D'INFORMATION

# IVG HORS ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ



À l'attention des médecins

